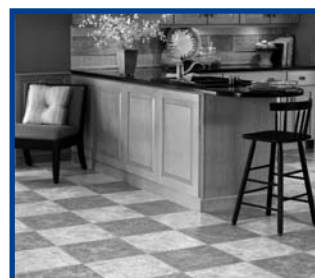
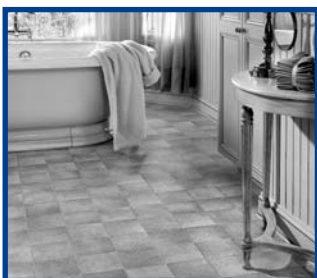


renseignements sur l'entretien et les garanties guide du consommateur



Congoleum®

garanties résidentielles limitées de congoleum

GARANTIE LIMITÉE À VIE

Produits couverts : DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraCeramic Plus, DuraPlank et DuraStone

La garantie limitée à vie protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ l'usure	à vie
■ la décoloration	à vie
■ les taches permanentes	à vie

La garantie couvre les matériaux et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant la période de garantie, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

DuraCeramic Plus offrant le protecteur Scotchgard^{MC} inclut les dispositions de garantie complémentaires suivantes :

■ sera facile à nettoyer	15 ans
■ repoussera la saleté et les salissures	15 ans

Se reporter à la garantie limitée commerciale de cinq ans pour le revêtement de sol DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraCeramic Plus, DuraPlank et DuraStone installé dans des applications commerciales de service léger.

★★★★★ GARANTIE LIMITÉE FIVE-STAR XCLUSIVE

Produit couvert : Xclusive

La garantie limitée Five-Star Xclusive protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ les taches permanentes causées par le pistage d'asphalte, les tapis à endos en caoutchouc et les articles ménagers courants	15 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	15 ans
■ les éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par celles d'espadrilles	15 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	15 ans

Xclusive offrant le protecteur Scotchgard^{MC} inclut les dispositions de garantie complémentaires suivantes :

	Période de garantie
■ sera facile à nettoyer	15 ans
■ repoussera la saleté et les salissures	15 ans

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant les quinze premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

★★★★★ GARANTIE LIMITÉE FIVE-STAR

Produit couvert : Ultima

La garantie limitée Five-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ les taches permanentes causées par le pistage de l'asphalte, des tapis à endos en caoutchouc et les articles ménagers courants	15 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	15 ans
■ les éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par celles d'espadrilles	15 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	15 ans

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant les quinze

premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

★★★★ GARANTIE LIMITÉE FOUR-STAR

Produits couverts : Bravada et Flor-Ever Plus

La garantie limitée Four-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	à vie
■ les défauts de fabrication	à vie
■ les taches permanentes causées par le pistage d'asphalte et les tapis	10 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	10 ans
■ les éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par des semelles y comprise par celles d'espadrilles	10 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	10 ans

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant les dix premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

Se reporter à la garantie limitée commerciale de cinq ans pour le revêtement de sol Flor-Ever Plus installé dans des applications commerciales de service léger.

★★★ GARANTIE LIMITÉE THREE-STAR

Produits couverts : Endurance Plank, Fast Track, Highlight, Intrigue, Majestic et Pacesetter

La garantie limitée Three-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	12 ans
■ les défauts de fabrication	12 ans
■ les taches permanentes causées par le pistage de l'asphalte et les tapis	10 ans
■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale	10 ans
■ les éraflures permanentes causées par des semelles, y compris par des semelles y comprise par celles d'espadrilles	10 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	10 ans

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant les cinq premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

★★ GARANTIE LIMITÉE TWO-STAR

Produits couverts : Advantage, Alternatives, Choices, Concept, CX Series, Foundations, Selections, Special Effects et Specifications

La garantie limitée Two-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

	Période de garantie
■ l'usure	10 ans
■ les défauts de fabrication	10 ans
■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis	5 ans

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'œuvre pendant les cinq premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

Remarque : De plus, Concept avec sa protection ArmorGuard est couvert pendant cinq ans (matériaux et main d'oeuvre) contre les défauts suivants :

- les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale
- ne sera pas taché en permanence par les souillures d'asphalte

★ GARANTIE LIMITÉE ONE-STAR

Produits couverts : Carefree et Prelude

La garantie limitée One-Star protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|---|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 5 ans |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis | 5 ans |

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant les trois premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

Remarque : De plus, Prelude avec sa protection ArmorGuard est couvert pendant cinq ans contre les défauts suivants :

- l'usure
- les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causés par l'usure normale

- les taches causées par le pistage de l'asphalte

Les frais de main-d'oeuvre seront payés pendant les cinq premières années à condition que les services d'un professionnel aient été retenus pour l'installation du revêtement original.

GARANTIE LIMITÉE STANDARD

Produit couvert : Reflection

La garantie limitée Standard protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|------------------------------|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 1 an |
- La garantie limitée ne vise que les matériaux pour la durée de la garantie.

GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS AIRSTEP

Produit couvert : AirStep Plus

La garantie limitée de 20 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|--|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 20 ans |
| ■ les taches causées par le pistage de l'asphalte, des tapis a endos en caoutchouc et les articles ménagers courants | 20 ans |
| ■ l'usure | 20 ans |
| ■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles | 20 ans |
| ■ la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil | 20 ans |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis | 20 ans |
| ■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées | 20 ans |
| ■ ne se marquera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés | 20 ans |

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant les trois premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la quatrième et cinquième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'oeuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la cinquième année, la garantie couvre seulement le coût des matériaux.

AirStep Plus avec le protecteur Scotchgard^{MC} fournit les dispositions de garantie complémentaires suivantes, qui signifient que votre nouveau couvre-plancher :

- | | Période de garantie |
|--|---------------------|
| ■ sera facile à nettoyer | 15 ans |
| ■ repoussera la saleté et les salissures | 15 ans |

De bonnes pratiques d'installation doivent être respectées pour assurer une installation sans difficulté. Bien que votre installateur de plancher soit responsable des erreurs d'installation et que ces dernières ne sont pas couvertes par la garantie de Congoleum, si le couvre-plancher est correctement installé selon toutes les directives dans le guide d'installation AirStep Plus, votre couvre-plancher AirStep Plus est garanti de ne pas :

- se boucler 20 ans
- s'ouvrir au niveau des joints 20 ans
- se gondoler 20 ans
- se dégager sur les joints dans les panneaux de sous-finition 20 ans

Les éléments ci-dessus seront garantis tant que le couvre-plancher est installé dans une résidence occupée qui maintient une température entre 13 et 38 °C. Les éléments ci-dessus ne seront pas couverts s'ils sont causés par les conditions environnementales d'un lieu de travail d'une nouvelle construction ou d'un projet de rénovation.

Cette garantie couvre le coût des matériaux pour la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant les années 1 à 15 si les services d'un professionnel ont été retenus pour faire installer le revêtement original.

GARANTIE LIMITÉE DE 15 ANS AIRSTEP

Produit couvert : Cloud Nine

La garantie limitée de 15 ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|--|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 15 ans |
| ■ l'usure | 15 ans |
| ■ les taches causées par le pistage de l'asphalte, des tapis a endos en caoutchouc et les articles ménagers courants | 15 ans |
| ■ les éraflures permanentes causées par les semelles, y compris celles des espadrilles | 15 ans |
| ■ la décoloration causée par la chaleur ou la lumière du soleil | 15 ans |
| ■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées | 15 ans |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis | 15 ans |
| ■ ne se marquera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés | 15 ans |

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant les trois premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la quatrième et cinquième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'oeuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la cinquième année, la garantie couvre seulement le coût des matériaux.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS AIRSTEP

Produit couvert : Basis

La garantie limitée de cinq ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|---|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 5 ans |
| ■ la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis | 5 ans |
| ■ les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes causées | 5 ans |

La garantie couvre les matériaux au cours de la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant les trois premières années, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la quatrième et cinquième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'oeuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original.

GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE CINQ ANS

Produits couverts : Alternatives, Choices, CX Series, DuraCeramic, DuraCeramic Options, DuraCeramic Plus, DuraPlank, DuraStone, Flor-Ever Plus, Foundations, Selections, Special Effects et Specifications

La garantie commerciale limitée de cinq ans protège votre nouveau couvre-plancher contre :

- | | Période de garantie |
|------------------------------|---------------------|
| ■ les défauts de fabrication | 5 ans |

- la décoloration provenant de moisissures ou d'alcalis

5 ans

La garantie couvre le coût des matériaux pour la période visée par la garantie et les coûts raisonnables de main-d'oeuvre pendant la première année seulement, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la deuxième et la troisième années, la garantie couvre le coût des matériaux et 50% des coûts raisonnables de main-d'oeuvre, à condition que l'acheteur ait retenu les services d'un professionnel pour faire installer le revêtement original. Pendant la quatrième et la cinquième année, la garantie couvre seulement le coût des matériaux.

renseignements généraux sur les garanties

Toutes les garanties Congoleum :

- couvrent seulement les matériaux de première qualité achetés après le 1^{er} décembre 2008;
- ne sont pas transférables;
- s'appliquent uniquement aux matériaux installés à des fins résidentielles normales. La garantie commerciale limitée de cinq ans s'applique si le produit est utilisé à des fins commerciales.
- Le terme « usure » est défini comme étant : la disparition de la couche d'usure et du motif du revêtement à la suite d'un usage normal. Les éraflures ne sont pas considérées en tant « qu'usure ».
- Le terme « éraflures permanentes » est défini comme étant les marques indélébiles faites par des semelles de souliers à la surface de la couche d'usure. La perte d'éclat, les égratignures et la décoloration ne sont pas considérées comme des marques permanentes et ne sont pas couvertes.
- Si le plancher est couvert en vertu de ces garanties, un seul remplacement de recouvrement de plancher sera effectué en raison d'une décoloration causée par la moisissure, les alcalis, les taches, l'usure, le pâlissement, les rayures, les déchirures, les coupures et les entailles. Le plancher de rechange ne sera pas garanti contre la moisissure, les alcalis, les taches, l'usure, le pâlissement, les rayures, les déchirures, les coupures et les entailles futurs.
- Les empreintes permanentes, si elles font partie de la garantie du produit, ne seront couvertes que si des dispositifs de protection adéquats ont été utilisés. La largeur du dispositif doit être proportionnelle au poids du meuble ; plus le meuble est lourd, plus le dispositif de protection doit être large.

Exclusions... ce qui n'est pas couvert

- Les problèmes causés par une mauvaise installation, un sous-plancher non recommandé ou une mauvaise préparation du sous-plancher, de mauvais produits, de mauvais produits d'installation ou d'entretien de plancher ou le non respect des recommandations d'entretien.
- Modification du fini lustré, ternissement, rayure, coupure, écaillage, bris ou ternissement du coulis.
- Les problèmes causés par des accidents, des pratiques abusives ou un mauvais usage. Par exemple : dommages causés par le déplacement d'appareils électroménagers (à moins d'être couvert par une garantie contre les entailles) ou de meubles sans protection adéquate, par des roulettes de meuble, des fuites de plombage jets pesants ou coupants et les dommages ou la décoloration causés par des brûlures ou un incendie.
- Les problèmes résultant de températures extrêmes ou d'une décoloration par le soleil.
- Les variations de couleur ou de motifs par rapport aux échantillons et à la documentation.
- Les problèmes causés par des excès d'humidité ou des fuites d'eau et des inondations.
- Les dommages survenant durant d'une rénovation ou de la construction.
- L'utilisation de tapis qui sont étiquetés « non tachants ».
- Le coût de la main d'oeuvre pour les planchers non installés par des professionnels ou les matériaux ayant des défauts évidents.

Les éléments suivants ne sont pas couverts par ces garanties, à moins que ces dernières ne le stipulent expressément :

- Marques de soulier permanentes.
- Les taches ou la décoloration.
- Les entailles, les déchirures, les rainures ou les empreintes.

Mesures correctrices

Si votre plancher Congoleum ne répond pas aux conditions de la garantie limitée applicable pendant la durée de la garantie, Congoleum, à sa discrétion, réparera les parties touchées ou fournira, dans la mesure du possible, un nouveau revêtement de même qualité ayant la même couleur et le même motif. Si ce type de revêtement n'est pas disponible ou n'est plus fabriqué, Congoleum se réserve le droit de choisir et de fournir au consommateur un revêtement comparable. Après avoir remédié à un défaut existant, la garantie demeure en vigueur jusqu'à l'expiration de la garantie originale, à moins d'indication contraire.

Comment présenter une réclamation

Si vous trouvez un défaut ou un autre problème visé par l'une des garanties limitées décrites précédemment, vous devez le signaler immédiatement par écrit au détaillant qui vous a vendu le revêtement en question et lui fournir une **preuve d'achat**. Dans votre lettre, vous devez identifier le produit et indiquer le nombre de mètres carrés achetés, les coûts d'installation (le cas échéant) et la date d'achat. Le détaillant communiquera ensuite avec un représentant de la société Congoleum, qui examinera votre réclamation ou s'arrangera pour faire inspecter le revêtement. Il faut normalement compter 60 jours après la date de présentation de votre réclamation pour l'examen ou l'inspection de votre revêtement.

Si vous ne pouvez pas communiquer avec votre détaillant, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : Congoleum Corporation, Dept. C, 3500 Quakerbridge Road, P.O. Box 3127, Mercerville, NJ, 08619, USA. Veuillez joindre une preuve d'achat à votre lettre.

Dommages indirects ou accessoires

Les garanties limitées de Congoleum ne protègent pas le consommateur contre les dommages indirects ou accessoires, c'est-à-dire les pertes, les dépenses ou les dommages, autres que ceux causés au revêtement lui-même, qui pourraient résulter d'un défaut de fabrication. Par exemple : le remplacement de sous-planchers, de moulures, le débranchement et rebranchement d'appareils ou luminaires ou encore le déplacement de meubles. Si le revêtement est utilisé à des fins commerciales, cela signifie que Congoleum ne garantit pas et ne sera pas responsable des pertes, des dépenses, des dommages ou des pertes de profit causés par l'incapacité d'utiliser le plancher ou les locaux à cause d'un revêtement défectueux.

Garanties implicites

Il n'existe aucune garantie implicite, y compris les garanties de commerciabilité et de conformité à un usage particulier, au-delà de la durée des garanties limitées offertes dans le cadre de ce plan.

Remarque : Certains états et provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, ou les restrictions sur la durée des garanties implicites. Par conséquent, les restrictions ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

Vos droits légaux

Ces garanties limitées vous confèrent des droits légaux précis et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. À l'exception de ces autres droits, les mesures correctrices prévues dans ces garanties limitées déterminent la portée de la responsabilité incombant à la société Congoleum.

Aucun représentant, employé ou agent de la société Congoleum n'est autorisé à modifier les garanties limitées décrites dans la présente.

communiquez avec nous

Si vous avez des questions concernant votre nouveau revêtement, si vous désirez plus de renseignements sur les méthodes d'entretien ou si vous avez besoin de notre aide, veuillez appeler la ligne de renseignements des consommateurs de la société Congoleum au 609-584-3000, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HNE). Vous pouvez aussi visiter notre site Web à www.congoleum.com.

Merci d'avoir choisi Congoleum.

entretien des nouveau couvre-plancher

immédiatement après l'installation

- Si votre plancher a des joints, protéger et laisser reposer les joints scellés pendant au moins 16 heures après l'application du produit pour assurer une bonne adhérence.
- Limiter la circulation au minimum pendant les premières 24 heures afin de permettre l'adhésif de durcir. Permettre ensuite une circulation légère pendant les 24 prochaines heures. Reprendre une circulation normale après 48 heures
- Aucun meuble ne doit être placé sur le plancher pendant 24 heures afin que l'adhésif (et le coulis, s'il y a lieu) puissent avoir eu le temps de sécher convenablement.
- Déplacer les gros meubles et appareils électroménagers avec soin pour éviter d'entailler ou de déchirer le revêtement résilient. Tout d'abord, placer des bandes de masonite, de contreplaqué ou de panneaux de fibres durs sur le revêtement. Ensuite rouler, « marcher » ou glisser les appareils sur ces bandes. Éviter de pousser ou de tirer de gros meubles ou appareils sans avoir pris ces précautions.
- Laver le plancher à l'aide du nettoyeur Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou d'un autre nettoyeur pour sols pouvant convenir 24 heures après l'installation.

Mise en garde : Les planchers Congoleum, tout comme les autres types de planchers à surface dure, peuvent être glissants lorsqu'ils sont mouillés. Prévoir assez de temps pour laisser le plancher sécher après l'avoir lavé. Essuyer immédiatement les endroits mouillés causés par des déversements accidentels ou des pieds mouillés. Placer des tapis aux entrées extérieures pour éviter de traîner de l'eau, de la neige ou de la glace de l'extérieur sur votre plancher. L'utilisation de mauvaises cires ou finitions peut également rendre votre plancher glissant.

entretien préventif

- S'assurer que les pattes de meubles sont pourvues de protecteurs de plancher de grand diamètre, qui ne tâchent pas. Remplacer les petits patins étroits métalliques ou en forme de dôme par des patins lisses qui sont à plat sur le plancher. Les patins doivent être pourvus de tampons en feutre autoadhésifs pour protéger le plancher des égratignures et empêcher son usure prématurée. Les tampons doivent être vérifiés périodiquement et remplacés au besoin s'ils sont usés ou s'il y a présence de saletés abrasives.
- Les meubles lourds ou les appareils doivent être munis de coupelles ou de roulettes à meuble plates en matériau composite de format approprié qui ne tache pas – offertes en forme de carré de 3,8 cm à 6,7 cm et de cercle de 3,5 cm à 4,1 cm.
- Les appareils et les meubles mobiles doivent être équipés de roulettes qui pivotent facilement. Leur diamètre doit être d'au moins 5 cm avec des bandes en caoutchouc dur qui ne tachent pas d'au moins 1,9 cm de largeur. Ne pas utiliser de roulettes en forme de bille.
- Placer des tapis dans les entrées pour éviter que l'on ne rentre de la saleté de l'extérieur. Utiliser des tapis à dossier 100% latex, car certains tapis à dossier en caoutchouc peuvent décolorer votre plancher de façon permanente.
- Pour votre entrée de garage, on vous recommande ainsi d'utiliser un enduit de scellement à base de latex.
- Tirer les rideaux et fermer les stores pendant les principales périodes d'ensoleillement. Le revêtement de sol, comme tout autre objet mobilier, peut être terni ou décoloré par une exposition trop prolongée au soleil.
- Les appareils dégageant de la chaleur, tels que les réfrigérateurs ou les cuisinières, et les bouches d'air chaud produisant, même de façon intermittente, un courant d'air direct dont la température est

supérieure à 49°C (120°F), peuvent roussir, brûler, décolorer ou ternir votre plancher. Des dommages peuvent également être causés par des cigarettes, des allumettes et d'autres objets très chauds.

- Éviter de porter des talons aiguilles ou à pointe. Ces types de chaussures peuvent endommager de nombreux types de revêtements.

entretien courant (tous les produits)

- Balayer ou passer l'aspirateur régulièrement pour enlever la saleté et les particules qui risquent d'user, de ternir ou d'égratigner votre plancher. Ne pas utiliser un aspirateur muni d'une brosse de battage, car cela risquerait d'abîmer la surface de votre plancher.
- Essuyer promptement tout liquide renversé à l'aide d'un chiffon ou d'une vadrouille humide.
- Laver votre plancher à l'aide du nettoyeur Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou d'un autre nettoyeur pour sols.

Mise en garde : Éviter les détergents à vaisselle, les nettoyeurs à base d'huile et les produits à « étape unique » qui vous permettent de laver et de cirer le plancher en même temps. Ils peuvent laisser un résidu qui attire la saleté et rend le plancher moins brillant. Éviter les nettoyeurs qui renferment des abrasifs ou des solvants qui peuvent causer des dommages permanents à votre revêtement.

- Éliminer l'excédent d'eau après avoir lavé le plancher.
- Un scellant à joints copolymère ou acrylique compatible avec les coulis acryliques peut être appliqué sur le coulis prémélangé DuraCeramic. Ne pas utiliser d'agent d'étanchéité pénétrant à base de silicone sur le coulis.
- Le degré de brillance peut varier au fil du temps en fonction de la circulation, de l'entretien et des soins apportés au plancher. Pour lui redonner son éclat, utiliser d'abord le décapant Bright 'N Easy Polish Remover de Congoleum pour éliminer toute saleté incrustée et toute accumulation de cire. Rincer à fond. Appliquer ensuite la cire Bright 'N Easy Floor Polish (03002) de Congoleum pour obtenir un fini brillant élevé, ou Bright 'N Easy Satin-Gloss Floor Polish (03007) pour obtenir un fini brillant soyeux ou naturel. Ne pas appliquer de cire sur les planchers Xclusive, DuraCeramic Plus ou AirStep Plus.

entretien des revêtements foundations, spécifications, alternatives, special effects, selections, choices et cx series

Ces produits **doivent** être polis pour sceller et protéger leur couleur et leur motif. Il faut appliquer au moins deux couches de cire si le revêtement est installé dans une résidence et de trois à cinq couches s'il sert à des fins commerciales.

Entretien initial - résidentiel

Une fois l'installation terminée et que l'adhésif a eu le temps de sécher (48 heures), **EFFECTUER** l'entretien initial de votre revêtement Foundations, Specifications Alternatives, Special Effects, Selections, Choices et CX Series. **En cas de non respect de ces directives, votre revêtement risque d'être taché de façon permanente.**

- Balayer ou passer l'aspirateur régulièrement afin d'enlever les particules ou la saleté de votre plancher.
- Au besoin, appliquer de l'essence pour briquets à l'aide d'un chiffon doux et propre pour enlever les marques de soulier et le résidu de colle. Éviter de marcher sur l'endroit traité pendant 30 minutes.

Mise en garde : L'essence pour briquets est un solvant inflammable. Bien lire l'étiquette et suivre les conseils qui s'y trouvent.

- Laver le plancher à l'aide du nettoyeur Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner de Congoleum ou avec un autre nettoyeur convenant aux sols résilients. Veiller à ce qu'il soit entièrement sec avant d'y appliquer de la cire.
- Appliquer au moins deux couches de Bright 'N Easy Floor Polish de Congoleum pour sceller et protéger le revêtement.

Entretien courant

- Suivre les conseils de soins courants.
- Au besoin, appliquer des couches de cire supplémentaires.

Entretien périodique

- Périodiquement, il est nécessaire d'enlever l'accumulation de cire. Utiliser du Bright 'N Easy Polish Remover de Congoleum en suivant les directives sur l'étiquette. Rincer abondamment et laisser sécher avant d'appliquer une autre couche de cire.

- Chaque fois que l'accumulation de cire est enlevée, appliquer au moins deux couches de Bright 'N Easy Floor Polish de Congoleum pour de nouveau sceller et protéger le revêtement.

revêtements installés à des fins commerciales

Il existe des exigences particulières pour l'entretien des revêtements installés à des fins commerciales. Communiquer avec votre détaillant de service local ou aller à www.congoleum.com et cliquer sur l'onglet d'Entretien et garantie situé dans le bas de la page d'accueil.

comment traiter les taches, les éraflures et les liquides déversés

Suivre les remèdes en ordre. À moins d'indication contraire, utiliser un chiffon ou une serviette propre et blanche avec les liquides recommandés. Toujours rincer la zone affectée à l'eau propre après le traitement.

Taches et liquides

Acides, alcalis	fruits et jus de fruits
sang	herbe
ketchup, moutarde	iode, mercurochrome
nettoyants, savons forts	rouille†
teintures, marques de teinture	urine, excréments
nourriture, bonbons	vomissement

Remède

- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage non dilué Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
 - Laver la tache avec un mélange de dix parties d'eau pour une partie de produit à blanchir liquide.
 - Laver la tache avec de l'alcool isopropylique*.
- † Si les taches de rouille ne réagissent pas, utiliser du jus de citron ou une solution de crème de tartre.

Peinture et solvants

Liquides de nettoyage à sec	
peintures à base d'huile	
verniss-laque	teintures à bois
peintures au latex	vernis
vernis à ongles	solvants

Remède

- Si la substance est sèche, la peler doucement du plancher. Éviter les instruments pointus qui pourraient égratigner le plancher.
- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'essence minérale ou du diluant pour peintures*.

Substances difficiles à enlever

Adhésifs	graisse
asphalte	cire de chandelle
gomme à mâcher	goudron
huile	

Remède

- Éliminer tout excédent avec soin à l'aide d'un couteau de cuisine émoussé.
- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'essence minérale, de l'alcool isopropylique* ou de l'essence à briquets*.

Marques de soulier et taches

Marques de talon en caoutchouc
taches de crème à chaussures
marques de soulier

Remède

- Laver la tache avec du nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy No-Rinse de Congoleum.
- Frotter légèrement avec de l'alcool isopropylique* ou de l'essence à briquets*.

Mise en garde : L'alcool isopropylique, l'essence pour briquets, l'essence minérale et le diluant pour peintures sont des solvants inflammables. Bien lire et respecter les directives d'avertissement qui se trouvent sur l'étiquette. Ne pas marcher sur l'endroit traité pendant 30 minutes.*

Congoleum®

3500 Quakerbridge Road, PO Box 3127
Mercerville, NJ 08619-0127 • www.congoleum.com

2009
© 2008 Congoleum Corporation
Imprimé aux États-Unis M39060109S

ADVANTAGE, AIRSTEP, ALTERNATIVES, ARMORGUARD, BRIGHT 'N EASY, CAREFREE, CHOICES, CONCEPT, CONGOLEUM, DURACERAMIC, DURASTONE, ENDURANCE, FIVE-STAR, FLOR-EVER, FOUNDATIONS, HIGHLIGHT, INTRIGUE, MAJESTIC, PRELUDE, REFLECTION, SPECIAL EFFECTS, SPECIFICATIONS, ULTIMA et XCLUSIVE sont des marques de commerce déposées de la société Congoleum. AIRSTEP PLUS, BASIS, BRAVADA, CLOUD NINE, CX SERIES, DURACERAMIC OPTIONS, DURACERAMIC PLUS, DURAPLANK, ENDURANCE PLANK, FAST TRACK, FLOR-EVER PLUS et PACESETTER sont des marques de commerce de la société Congoleum.